

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 002-850/08/BC

**■ Approbation des marchés relatifs à la construction d'une deuxième cuve aux Mourets et suppression du réservoir de Party Haut - Marseille 13^{ème} arrondissement
DEASRVS 08/1923/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° DPEA 823/07/BC du 8 octobre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à la construction d'une deuxième cuve aux Mourets et suppression du réservoir de Party haut - Marseille 13^{ème} arrondissement, sur la base du dossier de Consultation des Entreprises correspondant.

Ces travaux ont pour objet:

- La pose de 100 mètres de conduite DN 200 mm,
- La réhabilitation du réservoir existant des Mourets,
- La création d'une deuxième cuve de 1000 m³ au réservoir des Mourets,
- La démolition du réservoir de Party Haut.

Le marché comprend 2 lots :

- Lot 1 : Réservoir des Mourets : construction de la 2^{ème} cuve de 2 000 m³
- Lot 2 : Abandon du réservoir de Party Haut.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/056 du 13 juin 2008.

La commission d'appel d'offres, au cours de la séance du 12 novembre 2008 a retenu :

- Pour le lot 1 : le groupement d'entreprises RAZEL/CES pour un montant de 599 469,00 euros HT, soit 716 964,92 euros TTC

La commission d'appel d'offres, au cours de la séance du 26 novembre 2008 a retenu :

- Pour le lot 2 : l'entreprise RASEL pour un montant de 46 119, 00 euros HT, soit 55 158, 32 euros TTC.

Le marché est un marché à prix unitaires.

Ce marché aura un délai d'exécution de six (6) mois pour le lot 1 et (3) trois mois pour le lot 2, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Ces délais incluent la période de préparation de un (1) mois.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président,
- La délibération du Conseil de Communauté DPEA 11/816/CC du 20 décembre 2003 relative à la construction d'une deuxième cuve aux Mourets et suppression du réservoir de Party haut - Marseille 13^{ème} arrondissement ;
- La délibération du Conseil de Communauté DPEA 35/296/CC du 26 mars 2007 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme pour la construction d'une deuxième cuve aux Mourets et suppression du réservoir de Party haut - Marseille 13^{ème} arrondissement ;
- La délibération du Bureau de Communauté DPEA 823/07/BC du 8 octobre 2007, approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de construire une deuxième cuve aux Mourets et de supprimer le réservoir de Party haut - Marseille 13^{ème} arrondissement.
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés relatifs à la construction d'une deuxième cuve aux Mourets et la suppression du réservoir de Party Haut - Marseille 13^{ème} arrondissement dont les pièces constitutives sont annexées, attribué à :

- Pour le lot 1 : le groupement d'entreprises RAZEL/CES pour un montant de 599 469,00 euros HT, soit 716 964,92 euros TTC.
- Pour le lot 2 : l'entreprise RAZEL pour un montant de 46 119, 00 euros HT soit 55 158, 32 euros TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau – Nature 231520– Sous-politique F170 – Opération 2003/00301.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Propreté, Traitement des déchets,
Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI